



Dénomination : A F R

N° Gestion 1991B01231 - N° Identification 379873300

Dépôt N° . 4271 du 14/04/2010

Acte N° 1/4 PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (le 02/02/2010)

Séparateur Geide édité le 14/04/2010

Paramètre 1 . Greffe

7802

Paramètre 2 · Numéro de gestion

1991B01231

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2010

Paramètre 5 . Référence document

42711

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 · Mode de copie

Avec écrasement

AF.R

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 28 RUE DE LA BRETONNERIE

95300 PONTOISE (VAL D'OISE)

379873300 RCS PONTOISE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 2 FÉVRIER 2010**

L'an deux mille dix,

et le deux février, à dix-huit heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société GOLDFINGER, propriétaire de.....	3 250 parts
- Monsieur Romain LEMAIRE, propriétaire de.....	6 750 parts

soit un total de.....	10 000 parts
-----------------------	--------------

sur les dix mille (10 000) parts composant le capital social.

Monsieur Romain LEMAIRE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de commissaire à la transformation,
- Décision à prendre à l'unanimité sur la transformation de la SARL en SAS,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.



Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer :

- la société VAL AUDIT représentée par Monsieur BLIAH,
domiciliée à PARIS 122 rue Lauriston,
en qualité de Commissaire à la Transformation,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérante, à l'unanimité, décident de transformer la société, actuellement en SARL, en Société par Actions Simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

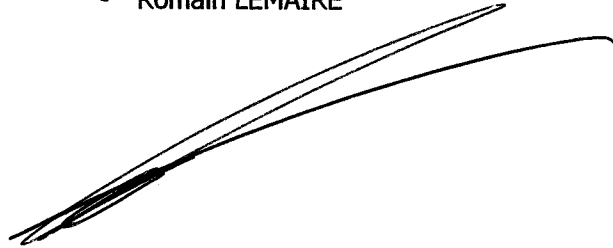
L'assemblée générale donne, en conséquence, tous pouvoirs au gérant pour convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le 22 février 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Romain LEMAIRE



Société GOLDFINGER

Représentée par Julien LEMAIRE

